

DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Pass'Scolaire permet aux élèves de la 6^{ème} au baccalauréat de réaliser 2 trajets gratuits du lundi au vendredi de 6h00 à 20h30 et le samedi de 6h00 à 13h00 en période scolaire.



Je formule ma demande en ligne à partir du 1^{er} juin sur :
www.marineo.fr/cartes-scolaires/

JE M'INSCRIS AVANT LE 7 JUILLET POUR AVOIR
MON PASS'SCOLAIRE AVANT LA RENTRÉE.

Si je ne dispose pas de mon Pass'Scolaire, je dois m'acquitter
d'un titre de transport en attendant sa réception.

POUR BÉNÉFICIER DU PASS'SCOLAIRE IL FAUT :

- Résider dans l'une des **22 communes** de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- Fréquenter un des **établissements scolaires** de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- Habiter dans le **périmètre subventionné** de l'établissement scolaire : plus ou moins 2 Kms entre le domicile et l'établissement scolaire.



JE PEUX DISPOSER DU PASS'SCOLAIRE SANS RESTRICTION DE PÉRIMÈTRE DANS LES CAS SUIVANTS :

- Je suis inscrit en classe à horaires aménagés, section internationale, sportive ou artistique ;
- Je suis scolarisé en classe CLIS, ULIS, SEGPA ou MGI ;
- Je suis un élève confié à l'Aide Sociale à l'Enfance ou accueilli par des assistants familiaux.

Mes parents sont divorcés ou séparés,
je peux prétendre au Pass'Scolaire dès lors qu'un des deux
domiciles répond au critère du périmètre subventionné.

Si je formule ma demande de carte scolaire en cours
d'année, je dois m'acquitter d'un titre de transport en
attendant le traitement de mon dossier.

À NOTER

**Le Pass'Scolaire est valable
pour une année scolaire.**

**Je dois donc tous les ans,
effectuer un renouvellement
d'inscription sur marineo.fr**

Pour ma première demande
en ligne, il me sera demandé :

- une **photo d'identité** récente et de bonne qualité en format jpeg ou png ;
- **5 euros** de création de carte si je ne possède pas encore une carte Pass Pass (carte valable 7 ans).

En cas de difficultés, le service
des transports scolaire Marineo
se tient à votre disposition pour
répondre à toutes vos questions au

03 21 91 95 09

ou en consultant www.marineo.fr